



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 77171

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation actuelle des psychomotriciens en France. En effet, en 2008, un chantier de réforme des professions de santé a été lancé afin d'actualiser les champs de compétences et de faire évoluer la formation initiale des futurs professionnels en fonction des connaissances actuelles et des nouveaux besoins. Pourtant, les travaux concernant les psychomotriciens sont interrompus. Aujourd'hui, dans le cadre de la réforme des professions de santé, une formation de ces professionnels en cinq ans serait nécessaire. Elle leur permettrait d'élargir leur champ de connaissance pour mieux exercer leur métier. Le passage à cinq ans d'études permettrait de reconnaître le niveau élevé d'expertise indispensable pour garantir aux Français des soins psychomoteurs de haute qualité. De plus, le grade de master leur apporterait une reconnaissance plus forte dans le cadre universitaire. En conséquence, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77171

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2438

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)